



Exemplaire à retourner à la Mairie de Jargeau
Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU
Service eau et assainissement
02 38 59 38 50 – facturation@jargeau.fr

FORMULAIRE DE RETRACTATION POUR UN CONTRAT D'ABONNEMENT EAU-ASSAINISSEMENT

Document à retourner au service de l'eau au plus tard dans un délai de 14 jours francs à compter de la demande de souscription du contrat d'abonnement en eau.

Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Je soussigné(e) :

☐ Madame ☐ Monsieur

Si co-abonné :

Nom* :

Nom* :

Prénom* :

Prénom* :

Date de naissance :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Lieu de naissance :

Téléphone* :

Téléphone* :

Adresse mail :

Adresse mail :

Déclare exercer mon droit de rétractation pour le contrat d'abonnement en eau souscrit en date du

Je déclare également par la présente reconnaître que si j'ai bénéficié du service de fourniture d'eau pendant le délai de rétractation, je devrai payer un montant proportionnel à ce qui m'a été fourni jusqu'au moment où je vous ai informé de ma rétractation.

Fait à, le

Signature du ou des abonnés
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Les informations recueillies par la Mairie de Jargeau à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la facturation des redevances de consommation d'eau et d'assainissement. Les destinataires de ces données sont les personnels habilités à la gestion de la facturation des services d'eau et d'assainissement de la Mairie de Jargeau. Elles seront conservées durant toute la durée de l'exécution du contrat et pendant une période de 6 mois après la résiliation de l'abonnement ou pendant la durée nécessaire au recouvrement des sommes dues par l'usager.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition du traitement, d'effacement et de la portabilité de vos données. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès des services de la CNIL.

(*) Données obligatoires pour éviter les erreurs de dénomination et de facturation